

# LA ROYAUTE DU CHRIST ET LE NATURALISME ORGANISE

par

**LE RD PÈRE DENIS FAHEY,**

C.S.Sp., D.D., D.Ph., B.A.,

Professeur de Philosophie et d'Histoire de l'Église,  
*Holy Ghost Missionary College, Kimmage, Dublin*

1943

Traduit en français pour le première fois par  
**François Thouvenin**

à partir de l'édition originale de Regina Publications

PREMIÈRE IMPRESSION, JUIN 1943

Imprimé par Carraig Books, 25 Newtown Ave. Blackrock,  
Co. Dublin.

Éditions Saint-Remi

– 2013 –

*Imprimi Potest :*

D. MURPHY, C.S.Sp.,  
*Præp. Prov. Hib.*

*Nilil Obstat :*

P. SEXTON, D.D.,  
*Censor Deputatus*

*Imprimatur :*

† DANIEL,  
*Episcopus Corcagiensis*

*Corcagiae, die 20ma Maii, 1943*

**Du même auteur aux ESR :**

LA ROYAUTÉ DU CHRIST ET LA CONVERSION DU PEUPLE JUIF,  
218 p., 15 ₣

LE CORPS MYSTIQUE DU CHRIST ET LA RÉORGANISATION DE  
LA SOCIÉTÉ, 2 vol., 907 p., 50 ₣

© Tous droits réservés sur la traduction française par les ESR

**ÉDITIONS SAINT-REMI**

BP 80 – 33410 Cadillac  
Tel/Fax : 05 56 76 73 38  
[www.saint-remi.fr](http://www.saint-remi.fr)

## CHAPITRE V

### LE NATURALISME DE LA FRANC-MAÇONNERIE

#### NATURALISME ET SURNATURALISME

Nous avons étudié l'opposition de la nation juive – force naturaliste organisée et non secrète – au Corps Mystique du Christ. Tournons-nous à présent vers la force naturaliste organisée secrète qu'est la franc-maçonnerie. Ainsi qu'on l'a déjà fait observer, la société maçonnique, ou groupe de sociétés maçonniques, est une organisation visible, mais son caractère naturaliste et anti-surnaturel est secret ou, du moins, camouflé. Un nombre relativement faible de ses membres savent que ses objectifs, de même que son rituel et son symbolisme, sont naturalistes et anti-surnaturels. Précisons bien, tout d'abord, ce que nous entendons par le naturalisme de la franc-maçonnerie.

I. Le *surnaturalisme* affirme que la Vie de la Grâce, notamment la Vie de la Sainte Trinité, est infiniment plus élevée que la vie naturelle de la raison humaine et que l'unique Source de cette Vie dans l'Ordre existant n'est autre que Notre Seigneur Jésus-Christ. La perte de la Vie surnaturelle due à la déchéance du premier Adam a été réparée par l'adhésion au Corps Mystique du Second Adam. Tout au contraire, le *naturalisme* affirme que notre vie la plus élevée est celle de la raison, et il nie donc qu'il puisse y avoir une perte de la Vie surnaturelle ou une déchéance par rapport à celle-ci.

II. Le *surnaturalisme* affirme, comme c'est logique, que c'est uniquement par le culte de notre adhésion au Corps Mystique de Notre Seigneur que nous pouvons être bons et vrais, ainsi que nous en avons le devoir. De son côté, le *naturalisme* affirme, tout aussi logiquement de son point de vue, qu'il est indifférent d'invoquer Notre Seigneur Jésus-Christ, Mahomet ou Bouddha, ou même aucun des trois.

III. Le *surnaturalisme* enseigne que l'Église, Corps Mystique du Christ, est infiniment plus élevée et plus noble que toute société

naturelle, tout en insistant sur le fait que l'amour ordonné de la patrie et de la terre natale est à cultiver assidûment. La *mentalité naturaliste*, au contraire, souligne que l'organisation sociale la plus élevée est l'État, ou l'ensemble des États, qu'elle vise à coaliser en un État mondial.

IV. Le dessein de l'Église catholique est d'imprégner toute la vie sociale, politique et économique de l'esprit du Corps Mystique, alors que l'État ou le groupe d'États que cherchent à former les naturalistes a pour objectif d'expurger l'organisation sociale de tout vestige de Vie surnaturelle<sup>1</sup>.

Dans le présent chapitre, nous démontrerons le naturalisme de la franc-maçonnerie, en premier lieu d'après l'encyclique *Humanum Genus* du Pape Léon XIII, qui est spécialement consacrée à cette question, et en second lieu d'après les Constitutions d'Anderson, plus ancienne publication officielle de la Grande Loge d'Angleterre.

## LE NATURALISME DE LA FRANC-MAÇONNERIE SELON LES ENCYCLIQUES PAPALES

### ENCYCLIQUE HUMANUM GENUS

Lettre encyclique de Sa Sainteté le Pape Léon XIII sur la franc-maçonnerie

*« Aux Vénérables Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques et autres ordinaires en paix et communion avec le Siège Apostolique »*

### LES DEUX CAMPS

« Depuis que, par la jalousie du démon, le genre humain s'est

---

<sup>1</sup> « ... ce que sont les partisans du Naturalisme et du Rationalisme en philosophie, les fauteurs du Libéralisme le sont dans l'ordre moral et civil, puisqu'ils introduisent dans les mœurs et la pratique de la vie les principes posés par les partisans du Naturalisme. Or, le principe de tout rationalisme, c'est la domination souveraine de la raison humaine, qui, refusant l'obéissance due à la raison divine et éternelle, et prétendant ne relever que d'elle-même, ne se reconnaît qu'elle seule pour principe suprême, source et juge de la vérité. » (Encyclique du Pape Léon XIII sur la liberté humaine)

misérablement séparé de Dieu auquel il était redevable de son appel à l'existence et des dons surnaturels, il s'est partagé en deux camps ennemis, lesquels ne cessent pas de combattre, l'un pour la vérité et la vertu, l'autre pour tout ce qui est contraire à la vertu et à la vérité. Le premier est le royaume de Dieu sur la terre, à savoir la véritable Église de Jésus Christ, dont les membres, s'ils veulent lui appartenir du fond du cœur et de manière à opérer le salut, doivent nécessairement servir Dieu et son Fils unique, de toute leur âme, de toute leur volonté. Le second est le royaume de Satan. Sous son empire et en sa puissance se trouvent tous ceux qui, suivant les funestes exemples de leur chef et de nos premiers parents, refusent d'obéir à la loi divine et multiplient leurs efforts, ici, pour se passer de Dieu, là pour agir directement contre Dieu.

« Ces deux royaumes, saint Augustin les a vus et décrits avec une grande perspicacité, sous la forme de deux cités opposées l'une à l'autre, soit par les lois qui les régissent, soit par l'idéal qu'elles poursuivent ; et, avec un ingénieux laconisme, il a mis en relief dans les paroles suivantes le principe constitutif de chacune d'elles : "Deux amours ont donné naissance à deux cités : la cité terrestre procède de l'amour de soi porté jusqu'au mépris de Dieu ; la cité céleste procède de l'amour de Dieu porté jusqu'au mépris de soi."<sup>1</sup>

« Dans toute la suite des siècles qui nous ont précédés, ces deux cités n'ont pas cessé de lutter l'une contre l'autre, en employant toutes sortes de tactiques et les armes les plus diverses, quoique non toujours avec la même ardeur, ni avec la même impétuosité. □ □ A notre époque, les fauteurs du mal paraissent s'être coalisés dans un immense effort, sous l'impulsion et avec l'aide d'une Société répandue en un grand nombre de lieux et fortement organisée, la Société des francs-maçons. Ceux-ci, en effet, ne prennent plus la peine de dissimuler leurs intentions et ils rivalisent d'audace entre eux contre l'auguste majesté de Dieu.

---

<sup>1</sup> *La Cité de Dieu*, Livre XIV, chapitre 17.

C'est publiquement, à ciel ouvert, qu'ils entreprennent de ruiner la sainte Église, afin d'arriver, si c'était possible, à dépouiller complètement les nations chrétiennes des bienfaits dont elles sont redevables au Sauveur Jésus Christ. □ □ Gémissant à la vue des maux et sous l'impulsion de la charité, Nous Nous sentons souvent porté à crier vers Dieu, " Seigneur, voici que vos ennemis font un grand fracas, ceux qui vous haïssent ont levé la tête. Ils ont ourdi contre votre peuple des complots pleins de malice et ils ont résolu de perdre vos saints. Oui, ont-ils dit, venez et chassons-les du sein des nations " <sup>1</sup>.

« Cependant, en un si pressant danger, en présence d'une attaque si cruelle et si opiniâtre du christianisme, c' est de Notre devoir de signaler le péril, de dénoncer les adversaires, d'opposer toute la résistance possible à leurs projets et à leur industrie, d'abord pour empêcher la perte éternelle des âmes dont le salut Nous a été confié ; puis afin que le royaume de Jésus Christ, que Nous sommes chargé de défendre, non seulement demeure debout et dans toute son intégrité, mais fasse par toute la terre de nouveau progrès, de nouvelles conquêtes.

#### PRÉCÉDENTES CONDAMNATIONS DE LA FRANC-MAÇONNERIE

« Dans leur vigilante sollicitude pour le salut du peuple chrétien, Nos prédécesseurs eurent bien vite reconnu cet ennemi capital au moment où, sortant des ténèbres d'une conspiration occulte, il s'élançait à l'assaut en plein jour. Sachant ce qu'il était, ce qu'il voulait, et lisant pour ainsi dire dans l'avenir, ils donnèrent aux princes et aux peuples le signal d'alarme et les mirent en garde contre les embûches et les artifices préparés pour les surprendre. Le péril fut prononcé pour la première fois par Clément XII en 1738<sup>2</sup>, et la constitution promulguée par ce pape fut renouvelée et confirmée par Benoît XIV<sup>3</sup>. Pie VII marcha sur

---

<sup>1</sup> Psaume LXXXII, versets 3 à 5.

<sup>2</sup> Constitution *In Eminentis*, 24 avril 1738.

<sup>3</sup> Constitution *Providas*, 18 mai 1751.

les traces des Pontifes<sup>1</sup> et Léon XII, renfermant dans sa constitution apostolique *Quo graviora* tous les actes et décrets des précédents papes sur cette matière, les ratifia et les confirma pour toujours<sup>2</sup>. Pie VIII<sup>3</sup>, Grégoire XVI<sup>4</sup> et, à diverses reprises, Pie IX<sup>5</sup>, ont parlé dans le même sens.

« Le but fondamental et l'esprit de la secte maçonnique avaient été mis en pleine lumière par la manifestation évidente de ses agissements, la connaissance de ses principes, l'exposition de ses règles, de ses rites et de leurs commentaires auxquels, plus d'une fois, s'étaient ajoutés les témoignages de ses propres adeptes. En présence de ces faits, il était tout simple que ce Siège apostolique dénonçât publiquement la secte des francs-maçons comme une association criminelle, non moins pernicieuse aux intérêts du christianisme qu'à ceux de la société civile. Il édicta donc contre elle les peines les plus graves dont l'Église a coutume de frapper les coupables et interdit de s'y affilier. □ □

« Irrités de cette mesure et espérant qu'ils pourraient, soit par le dédain, soit par la calomnie, échapper à ces condamnations ou en atténuer la force, les membres de la secte accusèrent les papes qui les avaient portées, tantôt d'avoir rendu des sentences iniques, tantôt d'avoir excédé la mesure dans les peines infligées. C'est ainsi qu'ils s'efforcèrent d'éluder l'autorité ou de diminuer la valeur des constitutions promulguées par Clément XII, Benoît XIV, Pie VII et Pie IX. □ □ Toutefois, dans les rangs mêmes de la secte, il ne manqua pas d'associés pour avouer, même malgré eux, que, étant donné la doctrine et la discipline catholiques, les Pontifes romains n'avaient rien fait que de très légitime. □ □ A cet aveu, il faut joindre l'assentiment explicite d'un certain nombre de

<sup>1</sup> Constitution *Ecclesiam a Jesu Christo*, 13 septembre 1821.

<sup>2</sup> Constitution apostolique *Quo Graviora*, 13 mars 1825.

<sup>3</sup> Encyclique *Traditi*, 21 mars 1829.

<sup>4</sup> Encyclique *Mirari vos*, 15 août 1832.

<sup>5</sup> Encyclique *Qui pluribus*, 9 novembre 1846 ; allocution *Multiplies inter*, 25 septembre 1865, etc.

princes ou de Chefs d'États qui eurent à cœur, soit de dénoncer la société des francs-maçons au Siège apostolique, soit de la frapper eux-mêmes comme dangereuse et portant des lois contre elle, ainsi que cela s'est pratiqué en Hollande, en Autriche, en Suisse, en Espagne, en Bavière, en Savoie et dans quelques parties de l'Italie. □ □

« Il importe souverainement de faire remarquer combien les événements donnèrent raison à la sagesse de Nos prédécesseurs. Leurs prévoyantes et paternelles sollicitudes n'eurent pas partout ni toujours le succès désirable : ce qu'il faut attribuer, soit à la dissimulation et à l'astuce des hommes engagés dans cette secte pernicieuse, soit à l'imprudente légèreté de ceux qui auraient eu cependant l'intérêt le plus direct à la surveiller attentivement. Il en résulte que, dans l'espace d'un siècle et demi, la secte des francs-maçons a fait d'incroyables progrès. Employant à la fois l'audace et la ruse, elle a envahi tous les rangs de la hiérarchie sociale et commence à prendre, au sein des États modernes, une puissance qui équivaut presque à la souveraineté. De cette rapide et formidable extension sont précisément résultés pour l'Église, pour l'autorité des princes, pour le salut public, les maux que Nos prédécesseurs avaient depuis longtemps prévus. On est venu à ce point qu'il y a lieu de concevoir pour l'avenir les craintes les plus sérieuses ; non certes, en ce qui concerne l'Église, dont les solides fondements ne sauraient être ébranlés par les efforts des hommes, mais par rapport à la sécurité des États, au sein desquels sont devenues trop puissantes, ou cette secte de la franc-maçonnerie, ou d'autres associations similaires qui se font ses coopératrices et ses satellites. □ □

« Pour tous ces motifs, à peine avons-Nous mis la main au gouvernail de l'Église que Nous avons clairement senti la nécessité de résister à un si grand mal et de dresser contre lui, autant qu'il serait possible, Notre autorité apostolique. Aussi profitant de toutes les occasions favorables, Nous avons traité les principales thèses doctrinales sur lesquelles les opinions perverses



de la secte maçonnique semblent avoir exercé la plus grande influence. C'est ainsi que dans Notre encyclique *Quod apostoli muneris* Nous sommes efforcé de combattre les monstrueux systèmes des socialistes et des communistes. Notre autre encyclique *Arcanum* Nous a permis de mettre en lumière et de défendre la notion véritable et authentique de la société domestique, dont le mariage est l'origine et la source. Dans l'encyclique *Diuturnum* Nous avons fait connaître, d'après les principes de la sagesse chrétienne, l'essence du pouvoir politique et montré ses admirables harmonies avec l'ordre naturel aussi bien qu'avec le salut des peuples et des princes.

#### DISCIPLINE ET OBJECTIFS MAÇONNIQUES

« Aujourd'hui, à l'exemple de Nos prédécesseurs, Nous avons résolu de fixer directement Notre attention sur la société maçonnique, sur l'ensemble de sa doctrine, sur ses projets, ses sentiments et ses actes traditionnels, afin de mettre en une plus éclatante évidence, sa puissance pour le mal et d'arrêter dans ses progrès la contagion de ce funeste plan.

« Il existe dans le monde un certain nombre de sectes qui, bien qu'elles diffèrent les unes des autres par le nom, les rites, la forme, l'origine, se ressemblent et sont d'accord entre elles par l'analogie du but et des principes essentiels. En fait, elles sont identiques à la franc-maçonnerie, qui est pour toutes les autres comme le point central d'où elles procèdent et où elles aboutissent. Et, bien qu'à présent elles aient l'apparence de ne pas aimer à demeurer cachées, bien qu'elles tiennent des réunions en plein jour et sous les yeux de tous, bien qu'elles publient leurs journaux, toutefois, si l'on va au fond des choses, on peut voir qu'elles appartiennent à la famille des sociétés clandestines et qu'elles en gardent les allures. Il y a, en effet, chez elles, des espèces de mystères que leur constitution interdit avec le plus grand soin de divulguer, non seulement aux personnes du dehors, mais même à bon nombre de leurs adeptes. A cette catégorie, appartiennent les conseils intimes et suprêmes, les noms des

chefs principaux, certaines réunions plus occultes et intérieures ainsi que les décisions prises, avec les moyens et les agents d'exécution. A cette loi du secret concourent merveilleusement : la division faite entre les associés des droits, des offices et des charges, la distinction hiérarchique savamment organisée des ordres et des degrés et la discipline sévère à laquelle tous sont soumis.

« La plupart du temps, ceux qui sollicitent l'initiation doivent promettre, bien plus, ils doivent faire le serment solennel de ne jamais révéler à personne, à aucun moment, d'aucune manière, les noms des associés, les notes caractéristiques et les doctrines de la Société. C'est ainsi que, sous les apparences mensongères et en faisant de la dissimulation, une règle constante de conduite, comme autrefois les manichéens, les francs-maçons n'épargnent aucun effort pour se cacher et n'avoir d'autres témoins que leurs complices.

« Leur grand intérêt étant de ne pas paraître ce qu'ils sont, ils jouent le personnage d'amis des lettres ou de philosophes réunis ensemble pour cultiver les sciences. Ils ne parlent que de leur zèle pour les progrès de la civilisation, de leur amour pour le pauvre peuple. A les en croire, leur seul but est d'améliorer le sort de la multitude et d'étendre à un plus grand nombre d'hommes les avantages de la société civile. Mais à supposer que ces intentions fussent sincères, elles seraient loin d'épuiser tous leurs desseins. En effet, ceux qui sont affiliés doivent promettre d'obéir aveuglément et sans discussion aux injonctions des chefs, de se tenir toujours prêts sur la moindre notification, sur le plus léger signe, à exécuter les ordres donnés, se vouant d'avance, en cas contraire, aux traitements les plus rigoureux et même à la mort. De fait, il n'est pas rare que la peine du dernier supplice soit infligée à ceux d'entre eux qui sont convaincus, soit d'avoir livré la discipline secrète, soit d'avoir résisté aux ordres des chefs ; et cela se pratique avec une telle dextérité que, la plupart du temps, l'exécuteur de ces sentences de mort échappe à la justice établie

pour veiller sur les crimes et en tirer vengeance.

#### L'ESPRIT DÉSORDONNÉ DE LA FRANC-MAÇONNERIE

« Or, vivre dans la dissimulation et vouloir être enveloppé de ténèbres ; enchaîner à soi par les liens les plus étroits et sans leur avoir préalablement fait connaître à quoi ils s'engagent, des hommes réduits ainsi à l'état d'esclaves ; employer à toutes sortes d'attentats ces instruments passifs d'une volonté étrangère ; armer pour le meurtre des mains à l'aide desquelles on s'assure l'impunité du crime, ce sont là de monstrueuses pratiques condamnées par la nature elle-même. La raison et la vérité suffisent donc à prouver que la Société dont Nous parlons est en opposition formelle avec la justice et la moralité naturelles. D'autres preuves d'une grande clarté, s'ajoutent aux précédentes et font encore mieux voir combien, par sa constitution essentielle, cette association répugne à l'honnêteté. Si grandes, en effet, que puissent être parmi les hommes l'astucieuse habileté de la dissimulation et l'habitude du mensonge, il est impossible qu'une cause, quelle qu'elle soit, ne se trahisse pas par les effets qu'elle produit : un bon arbre ne peut pas porter de mauvais fruits, et un mauvais n'en peut pas porter de bons. Or, les fruits produits par la secte maçonnique sont pernicieux et les plus amers. Voici, en effet, ce qui résulte de ce que Nous avons précédemment indiqué et cette conclusion Nous livre le dernier mot de ses desseins. Il s'agit pour les francs-maçons, et tous leurs efforts tendent à ce but, il s'agit de détruire de fond en comble toute la discipline religieuse et sociale qui est née des institutions chrétiennes et de lui en substituer une nouvelle façonnée à leurs idées et dont les principes fondamentaux et les lois sont empruntées au naturalisme.

« Tout ce que Nous venons ou ce que Nous Nous proposons de dire doit être entendu de la secte maçonnique envisagée dans son ensemble, en tant qu'elle embrasse d'autres sociétés qui sont pour elle des sœurs et des alliées. Nous ne prétendons pas appliquer toutes ces réflexions à chacun de leurs membres pris

## TABLE DES MATIÈRES

<b>DÉDICACE.....</b>	<b>3</b>
<b>CHAPITRE I LE PROGRAMME DU CHRIST ET LES PLANS DE SATAN.....</b>	<b>5</b>
I. <i>LE PROGRAMME DE NOTRE SEIGNEUR POUR L'ORDRE PEUT ÊTRE</i> EXPOSÉ DE LA MANIÈRE SUIVANTE :.....	5
II. <i>LES PLANS DE SATAN POUR LE DÉSORDRE PEUVENT ÊTRE</i> EXPOSÉS DE LA MANIÈRE SUIVANTE : .....	18
<b>CHAPITRE II LA ROYAUTE DU CHRIST EN SON INTÉGRITÉ LE PLAN DIVIN POUR UNE VIE SOCIALE ORDONNÉE .....</b>	<b>31</b>
<b>CHAPITRE III L'OPPOSITION ORGANISÉE À LA ROYAUTE DU CHRIST ET À LA VIE SURNATURELLE.....</b>	<b>36</b>
LES FORCES ORGANISÉES .....	36
LA FORCE ORGANISÉE INVISIBLE : SATAN ET SES DÉMONS.....	38
<b>CHAPITRE IV LE NATURALISME ORGANISÉ DE LA NATION JUIVE .....</b>	<b>42</b>
L'UNICITÉ DU PLAN DIVIN POUR L'ORDRE .....	42
CONSÉQUENCES DU REJET DU MESSIE SURNATUREL PAR LA NATION JUIVE .....	43
LA NATURALISME JUIF.....	44
L'ALLÉGEANCE PRIMORDIALE DES JUIFS .....	50
<b>CHAPITRE V LE NATURALISME DE LA FRANC-MAÇONNERIE .....</b>	<b>56</b>
NATURALISME ET SURNATURALISME.....	56
LE NATURALISME DE LA FRANC-MAÇONNERIE SELON LES ENCYCLIQUES PAPALES .....	57
ENCYCLIQUE HUMANUM GENUS .....	57
PRÉCÉDENTES CONDAMNATIONS DE LA FRANC-MAÇONNERIE .....	59
DISCIPLINE ET OBJECTIFS MAÇONNIQUES.....	62
L'ESPRIT DÉSORDONNÉ DE LA FRANC-MAÇONNERIE .....	64
SIGNIFICATION DU NATURALISME .....	65
LA FRANC-MAÇONNERIE EST NATURALISTE OU ANTI- SURNATURELLE .....	66
CONSÉQUENCES DU NATURALISME.....	68
BUT DE LA FRANC-MAÇONNERIE : ÉLIMINER TOUTE VIE SURNATURELLE DE LA SOCIÉTÉ.....	73
LA FRANC-MAÇONNERIE ET L'AVENIR DES NATIONS .....	75
DUPLICITÉ DE LA FRANC-MAÇONNERIE.....	76
REMÈDES PRATIQUES .....	78
POUR L'UNION ENTRE LES MEMBRES DU CHRIST .....	83
RÉFÉRENCES AUX SOCIÉTÉS SECRÈTES DANS DES DOCUMENTS PONTIFICAUX ULTÉRIEURS .....	84
LE NATURALISME DE LA FRANC-MAÇONNERIE TEL QU'IL RESSORT DES CONSTITUTIONS D'ANDERSON.....	92

**CHAPITRE VI SCHÉMA DE LA THÉOLOGIE DE L'HISTOIRE ..... 104**

    ACCEPTATION DU PLAN DIVIN POUR L'ORDRE AU TREIZIÈME SIÈCLE ..... 104

    LA RÉVOLTE LUTHÉRIENNE CONTRE LE PLAN DIVIN POUR L'ORDRE ..... 107

    CONSÉQUENCES POLITIQUES DE LA RÉVOLTE PROTESTANTE ..... 109

    CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE LA RÉVOLTE PROTESTANTE ..... 110

    IMPORTANCE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE DE 1789 ..... 115

    QUELQUES RÉACTIONS NATIONALES ..... 119

    RÉACTION DE L'ESPAGNE ..... 120

    RÉACTION DU PORTUGAL ..... 121

    RÉACTION DE L'IRLANDE ..... 122

    RÉACTION DE L'ALLEMAGNE ..... 123

**CHAPITRE VII LA ROYAUTÉ DU CHRIST ET LE DEVOIR DES**

**CATHOLIQUES ..... 132**

    LE PAPE PIE XI ET LE DEVOIR DES CATHOLIQUES ..... 132

    LE CARDINAL PIE, DE POITIERS, ET LA ROYAUTÉ DU CHRIST ..... 133

    LA SOLIDARITÉ DES CATHOLIQUES EN TANT QUE MEMBRES DU

    CHRIST ..... 135

    LES CATHOLIQUES ET LE NATURALISME DE LA NATION JUIVE ..... 137

    L'ÉTAT JUIF ..... 141

    L'ÉGLISE CATHOLIQUE ET L'ANTISÉMITISME ..... 144

    LES CATHOLIQUES ET LE NATURALISME DE LA FRANC-MAÇONNERIE ..... 150

    NÉCESSITÉ DE L'UNION ENTRE CATHOLIQUES ..... 152

**ANNEXE ..... 153**